

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 25/01/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Madame Nadège HORNBECK donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Marion SENGLER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Stéphane ROMY, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Madame Birgül KARA, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Madame Frédérique MEYER, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

## **Création d'un poste de catégorie B à la direction des ressources humaines**

### **N° DCM\_003\_2024**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Organisation et Fonctionnement des services de la commune  
Service instructeur : Direction des Ressources Humaines  
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

Les missions des Ressources Humaines sont en constante évolution et ce depuis plusieurs années. Ces évolutions impliquent une surcharge de travail tant en technicité qu'en accompagnement.

Afin de permettre la continuité dans la gestion des missions quotidiennes et statutaires (paie, carrière, retraite, temps de travail, absentéisme, formations obligatoires, déplacements, avantages sociaux et protection sociale...) et d'assurer également une efficience dans les missions plus stratégiques et à long terme (recrutement, plan de formation, GPEEC, dialogue social, veille réglementaire, entretiens professionnels, conditions de travail...), il est proposé de lancer une procédure de recrutement.

En effet, un besoin de renfort prioritaire est à noter dans le domaine du recrutement et de la formation.

Les missions de ces deux domaines sont assurées par la Responsable des compétences depuis 2013, poste calibré en catégorie B (B-G2 Rifseep). Pour mémoire, le poste de Responsable des compétences était auparavant calibré en catégorie A avec pour mission principale le pilotage de la politique de formation, de l'apprentissage et du handicap. Un poste d'apprenti de niveau licence était de plus affecté à la formation et à l'apprentissage jusqu'en 2013.

La création d'un poste de chargé(e) de recrutement et de formation, en catégorie B filière administrative (B-G3 Rifseep), permettrait de répartir la charge de travail sur les deux postes et de dégager, de plus, du temps pour assurer les missions plus stratégiques, nouvelles et à long terme en lien avec la formation et l'évolution des parcours professionnels des agents : GPEEC, plan de formation, conseils en évolution professionnelle, accompagnement des mobilités dans une logique de parcours professionnels, accueil des nouveaux arrivants...

La création d'un poste à la direction des ressources humaines est inscrite au budget depuis 2 ans.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** *le Code Général de la Fonction Publique.*
- VU** *les crédits nécessaires inscrits au budget.*
- VU** *l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et des représentants de la collectivité rendu lors du Comité Social Territorial du 18 janvier 2024.*
- APPROUVE** la création au 1er février 2024 d'un emploi de chargé(e) de recrutement et de formation relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière administrative) avec la création concomitante d'un grade de rédacteur territorial.
- ADOpte** le tableau des emplois permanents et le plan des effectifs ainsi modifiés.

### Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Laurent GEYLLER